Gouffern en Auge

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26 MAI 2026
ID : 061-200066256-20260522-2026_14-AU

DECISION DU MAIRE N° 14 / 2026

OBJET : Marché public à procédure adaptée 2026-004 – Aménagement de sécurité des entrées d'agglomération de Chambois.

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2026-03-06 du 09 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire, par délégation de cette assemblée, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique,

Vu la décision du maire n° 29/2025 du 17 septembre 2025 classant sans suite la procédure de passation du marché public n° 2025-007 relatif à l'aménagement de sécurité des carrefours en entrée d'agglomération de Chambois (RD13 et RD16) sans suite aux motifs d'une redéfinition du besoin et d'une insuffisance de concurrence,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le journal « Ouest France » du 5 février 2026 et sur la plateforme Médialex à compter du 2 février 2026 relatif à l'aménagement de sécurité des carrefours en entrée d'agglomération de Chambois (RD13 et RD16).

Considérant que 5 (cinq) offres ont été reçues, qu'elles ont été jugées conformes et analysées par l'agence d'ingénierie de l'Orne, organisme assurant la maitrise d'œuvre de ce marché,

Considérant l'analyse des offres réalisée par l'agence d'ingénierie de l'Orne et le rapport présenté à la commission d'appel d'offres le 23 avril 2026,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres approuvant le rapport d'analyse présenté et proposant de retenir l'offre de l'entreprise Elie TP d'un montant de 91 879,40 € HT soit 110 255,28 € TTC comme offre la mieux-disante,

DECIDE

Article 1 : L'offre de l'entreprise Elie TP – 8 La Perrière – Taillebois – 61100 ATHIS VAL DE ROUVRE émise dans le cadre du marché 2026-004 relatif à l'aménagement de sécurité des carrefours en entrée d'agglomération de Chambois (RD13 et RD16) d'un montant de 91 879,40 € HT soit 110 255,28 € TTC est retenue.

Article 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal Administratif de Caen ou par voie dématérialisée par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 22 mai 2026
Le Maire,
Cendrine FOUCHER-CHAZE

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE 61310 ORNE